

24-12-17 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Demande de subvention auprès de la Région pour la construction de terrains de football en herbe synthétique

Monsieur le Maire expose :

Outre la construction de nouveaux équipements pour le club de tennis, le projet de restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée prévoit également la création de nouvelles infrastructures pour le club de football de Saint-Priest en Jarez.

Ce club, créé en 1972, compte à ce jour environ 200 licenciés et évolue au niveau R3. Malgré la qualité de ses entraîneurs et de ses éducateurs, le club a du mal à rivaliser avec ceux situés à proximité, notamment l'Etrat, en raison du manque d'infrastructures.

A ce jour, le club dispose d'un terrain synthétique vieillissant et d'un terrain en herbe de classement fédéral, niveau T5. Selon les conditions météo, ce dernier n'est pas utilisable toute l'année et ses coûts de fonctionnement (entretien, arrosage, tonte, traçage, etc...) sont estimés à environ 20 000 euros par an.

Afin de répondre au Schéma de Cohérence Régionale élaboré avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de football et aux besoins du club, il est prévu la création :

- d'un terrain de football à 11 en herbe synthétique de niveau T5,
- d'un terrain de football à 7 en herbe synthétique.

Le club bénéficiera ainsi de 2 terrains utilisables toute l'année, adaptés à leurs besoins (matches, entraînements classiques et spécifiques) et à toutes les catégories.

Le coût de ce projet football est estimé à 1 401 580 euros HT, son plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES EN HT	
Terrain synthétique de foot à 11 (création, éclairage, divers)	899 134 €
Terrain synthétique de foot à 7 (création, éclairage, divers)	397 271€
Aménagements des abords des aires de jeux	47 430 €
Prestations intellectuelles	57 745 €
TOTAL	1 401 580 €

RECETTES		
Financeurs	Montant	%
Région	280 316 €	20 %
Fonds de concours SEM	560 632 €	40 %
Commune de Saint-Priest en Jarez	560 632 €	40 %
TOTAL	1 401 580 €	100%

La commune étant maître d'ouvrage de cette opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention pour financer la construction d'équipements sportifs destinés à la pratique du football,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention pour financer la construction d'équipements sportifs destinés à la pratique du football,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Copie conforme

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 10 décembre 2024**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 9 décembre 2024

24-12-17 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Demande de subvention auprès de la Région pour la construction de terrains de football en herbe synthétique

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à M. ZAVROSA
M. TALIA à Mme BISACCIA
Mme LAFON à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :